

Boucle au départ de la Pointe de la Vieille Chapelle



Une randonnée proposée par GUYTOULG



Randonnée n°633754

Randonnée pédestre de 10km entre Sainte-Hélène et la Ria d'Étel.

Durée :	3h00	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10.32km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	17m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	17m	Commune :	56 - Morbihan
Point haut :	17m		
Point bas :	0m		

Description

Se garer sur le parking de la Pointe de la Vieille Chapelle : aire aménagée de plusieurs tables de pique-nique et WC public près de la cale de mise à l'eau et d'une table d'orientation.

(D/A) Prendre direction Sainte-Hélène par la route goudronnée pendant 600m. Virer dans la route goudronnée peu fréquentée à droite et faire 300m environ avant de tourner à gauche en épingle à cheveux. Prolonger sur cette route pour rejoindre l'entrée du village de Kerdavid au bout de 300m.

(1) Prendre à droite pendant 200m en passant devant la Chapelle Notre-Dame de Pitié. Dans la descente on dégage à droite pour traverser, pendant 300m, le village de vieilles longères rénovées de Kerdavid.

Première route à gauche dans le village. À la sortie du village, prendre la route "sans issue" à droite que l'on suit pendant 200m pour, juste avant la première maison à gauche, entrer à gauche dans un sentier étroit qui commence sous un gros chêne. Poursuivre sur ce petit chemin ombragé en limite champ/bois pendant 600m avant de retrouver la route goudronnée.

(2) Longer cette route sur la droite pendant 100m en empruntant une petite piste qui suit un grillage puis obliquer à droite dans le chemin qui s'enfonce dans le bois.

Passer près d'une zone humide avant de traverser une petite route (700m après l'entrée dans le bois) et prendre en face un large chemin agricole ombragé que l'on suit pendant 500m. Une barrière en travers du chemin signale une route que l'on traverse pour prendre légèrement à droite un chemin qui entre dans un bois de pins : le Bois des Landes de Folive (balisage Rouge) .

(3) 200m après être entré dans le bois, un petit espace avec banc a été aménagé à côté d'une grande mare. 200m plus loin, au carrefour de deux grands chemins forestiers, suivre le balisage Rouge à gauche pour arriver 300m plus loin à une barrière.

(4) Prendre à gauche sur une toute petite route goudronnée en mauvais état pendant 350m environ. Tourner à droite et suivre la route sur 50m avant de la traverser pour prendre, à gauche, une piste en direction du Moustoir. Suivre cette piste pendant 300m avant d'emprunter sur la droite un chemin empierré entre deux allées de joncs. 200m plus loin, rester sur le chemin principal qui oblique vers la gauche avant de passer à côté d'une zone humide ; pour info, pendant 900m, on a suivi le circuit de Pont Madame.

(5) Après un deuxième petit pont de bois, rester sur le chemin à gauche et, 30m plus loin, aller en angle droit sur gauche pour repasser sur un petit pont de bois.

(6) Si le terrain n'est pas trop boueux, prendre à gauche une petite sente qui longe un petit cours d'eau qui, suivant la marée, peut être à raz bord (si le terrain est boueux, voir variante possible dans le § Infos pratiques). Après 200m, tourner à droite pour longer sur la gauche le bras de mer avant d'obliquer vers l'intérieur des terres et passer sur un long pont de bois. 150m plus loin, on arrive à un belvédère sur la gauche du chemin qui permet d'observer la faune de ce petit bras de la ria.

Points de passages

D/A Parking Pointe de Kérantréh

N 47.704646° / O 3.16511° - alt. 0m - km 0

- 1 Entrée de Kerdavid, à droite**
N 47.708382° / O 3.174966° - alt. 10m - km 1.23
- 2 Route goudronnée, à droite**
N 47.710036° / O 3.177422° - alt. 2m - km 2.46
- 3 Mare du Bois des Landes de Folive**
N 47.716407° / O 3.190418° - alt. 16m - km 3.86
- 4 À gauche sur route**
N 47.718197° / O 3.194596° - alt. 7m - km 4.32
- 5 Deuxième pont de bois**
N 47.709686° / O 3.199698° - alt. 5m - km 5.6
- 6 Cinquième pont de bois, sente à gauche**
N 47.70887° / O 3.200578° - alt. 9m - km 5.75
- 7 Moulin de Berringue, à gauche sur la passerelle**
N 47.703681° / O 3.195167° - alt. 0m - km 6.94
- 8 Petit chemin à gauche**
N 47.703481° / O 3.192091° - alt. 2m - km 7.68
- 9 Plage de Dré Hen**
N 47.707282° / O 3.176658° - alt. 3m - km 9.37

D/A Parking Pointe de Kérantréh

N 47.704621° / O 3.165105° - alt. 0m - km 10.32

Continuer ensuite sur le chemin.

(7) Au Moulin de Berringue (rive droite), prendre sur la gauche la passerelle direction le Moustoir. 500m plus loin, arrivé à la route goudronnée, prendre à droite en direction du sentier côtier.

(8) Après 200m, quitter cette route goudronnée avant la première maison sur la gauche pour prendre un chemin entre deux clôtures. Ce chemin n'est pas très bien signalé (pour info, on est à 200m du Moulin de Berringue, sur rive gauche).

Au village du Moustoir, descendre sur la plage. Si la marée est haute, quitter cette plage avant un haut mur et suivre la pancarte du sentier côtier. Sinon, la quitter 100m plus loin pour passer sous un bouquet de pins abritant une table de bois. Continuer pendant 60m jusqu'à la route goudronnée puis prendre la direction du chemin côtier à droite puis en face pendant 150m.

Suivre ce chemin côtier, qui débute sur la gauche en fin de route goudronnée, jusqu'à la plage du Dré Hen, distante d'environ 1km.

(9) Prendre à droite pour longer la plage et ses quelques tables de pique-nique puis filer tout droit pour rejoindre la Pointe de la Vieille Chapelle qui se trouve à 1km environ (D/A).

Informations pratiques

WC public au bout de la Pointe de la Vieille Chapelle près de la cale de mise à l'eau et de la table d'orientation.

De nombreuses tables de bois pour pique-niquer à la Pointe de la Vieille Chapelle.

(6) Si le terrain est boueux (circuit non indiqué sur le plan), continuer tout droit pendant 100m, tourner à gauche pour 100m puis, plus loin, prendre à droite et rejoindre le long pont de bois.

A proximité

Voir les vieilles longères de pierre des villages de Kerdavid et "Le Moustoir".

Voir la Chapelle Notre-Dame de Pitié du XIXe siècle, dédiée aux marins.

S'arrêter à l'entrée de Sainte-Hélène, au retour, pour voir le lavoir.

Plus intéressé par du kayak que par la marche, [La partie haute de la Ria d'Etel en kayak](#).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-au-depart-de-la-pointe-de-la-viei/>

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.